



Le Parc propose un accompagnement à la fois :

- technique : aide à la rédaction d'un cahier des charges, à l'animation de réunions de concertation, à la communication, etc.
- financier : aide financière à hauteur de 50% du montant TTC des études, avec un montant maximum de 7 500 € TTC par projet.

La commune de Vernoux est candidate : elle propose un projet d'aménagement de la place Pasteur (place du temple). L'intervention du Parc dans ce projet permet d'apporter un soutien technique et de mener une démarche participative. Des réunions publiques sont prévues pour partager les objectifs et enjeux du projet, travailler sur les scénarii du maître d'ouvrage, des rencontres thématiques avec les riverains, commerçants, associations... seront organisées.

	Montant prévisionnel (TTC)	Soutien du Parc (aide financière du Conseil départemental de l'Ardèche)
Commune de Vernoux Etude paysagère	27 120	4 000 €

Le bureau, après avoir délibéré

- D'APPROUVER le projet déposé dans le cadre du Coup de pouce,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la délégation de paiement pour le porteur de projet,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 18 juillet 2016,  
Pour extrait conforme

La Présidente



Lorraine CHENOT

